



Mairie d'AUBY
Contrat TOP REGIE
Décision n°2023/218/SF

Publié le 30 novembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise place d'une animation de Noël,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « TOP REGIE » pour la mise en place d'un sculpteur de ballon pour l'arbre de Noël le samedi 2 décembre 2023 à 14h00 salle Michel Dujardin.

De payer la somme de 580.25 € TTC :

TOP REGIE
176 rue Augustin Tirmont
59283 RAIMBEAUCOURT

AUBY, le 22 novembre 2023.

Christophe CHARLES,

Maire



1.1.1_DEC_20231122_ CCHARLES_FETSEVENEMENTIEL_CONTRAT_ARBRE DE NOEL_TOP REGIE